

# Coop Santé Eastman

## ET LES ENVIRONS

---

**Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs**  
**Édition – Février 2022**

---

### Mot du président

Lors de sa rencontre en janvier dernier et dans le cadre du processus de planification budgétaire pour 2022, le Conseil d'administration (CA) de la Coop Santé a résolu de procéder à une augmentation de 5 \$ par année de la contribution annuelle des membres. Bien qu'en deçà de l'augmentation totale du coût de la vie des deux dernières années, cette majoration de 3,5 % est jugée nécessaire pour le maintien de l'équilibre budgétaire de la Coop Santé. Comme plusieurs organisations, durant les deux dernières années, les mesures mises de l'avant en raison de la pandémie ainsi que la hausse des coûts de main d'œuvre ont eu un fort impact sur notre situation financière. Nous croyons que cette légère augmentation contribuera à la santé financière que nous cherchons à retrouver, tout en maintenant l'offre et la qualité des services dont nous poursuivons le développement.

En ce début d'année, mes collègues et moi-même tenons à vous assurer que nous sommes résolus à poursuivre notre travail et nos efforts avec dynamisme et rigueur pour que notre Coop Santé puisse continuer de répondre aux besoins toujours grandissants de ses membres

Je vous remercie de votre compréhension, de votre soutien et de votre solidarité.

Georges Boissé

Président

### Majoration des contributions annuelles

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, la contribution annuelle des membres de la Coop Santé passera de 137 \$ à 142 \$ (taxes incluses) par année.

Soulignons que ce changement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour les nouveaux adhérents, et à compter de la date de renouvellement pour les membres actuels. Nous communiquerons avec vous selon la procédure habituelle au moment de votre renouvellement.

Pour les familles dont un parent est membre de la Coop Santé, prenez note également que la contribution annuelle pour les enfants demeure à 50 \$ par enfant pour les deux premiers enfants et est gratuite à compter du troisième enfant. Les étudiants à temps plein de 18 à 25 ans qui résident chez leurs parents continueront eux aussi de bénéficier de cette tarification.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec madame Louise Saucier, agente administrative au (450) 297-4777 poste 4.

## Campagne de recrutement de nouveaux membres du 15 mars au 21 mai 2022

**Courez la chance de gagner le remboursement de votre contribution annuelle en joignant la Coop Santé ou en nous référant de nouveaux adhérents. Deux remboursements seront offerts à deux personnes gagnantes.**

### Objectif : 100 nouveaux membres

#### Comment participer :

- **Pour une nouvelle adhésion** : Vous devez d'abord acquérir vos parts sociales de 50 \$ puis acquitter votre contribution annuelle de 142 \$.
- **Pour une référence** : Il suffit de mentionner à toute personne que vous référez d'en informer la secrétaire médicale de la Coop Santé lors de son adhésion en donnant votre nom et votre numéro de téléphone qui seront déposés dans la boîte de tirage.
- **Date du tirage** : Le tirage s'effectuera lors de l'Assemblée générale annuelle de la Coop Santé prévue à la fin de mai 2022. Les noms des personnes gagnantes seront affichés sur le site Internet de la Coop Santé.

**Pour connaître les avantages d'être membre et compléter le formulaire d'adhésion, consultez notre site [www.coopsanteeastman.com](http://www.coopsanteeastman.com) ou communiquer avec nous.**

## Nouvelle option de paiement offerte pour les contributions annuelles

Le paiement de votre contribution annuelle est dorénavant accessible par virement Interac en indiquant votre numéro de membre en réponse à la question de sécurité. Ce numéro se trouve sur votre avis de renouvellement. Veuillez effectuer ce virement à l'adresse [info@coopsanteeastman.com](mailto:info@coopsanteeastman.com).

Rappelons que les paiements par débits préautorisés, chèques, cartes de débit et en argent comptant demeurent disponibles.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec madame Louise Saucier, agente administrative au (450) 297-4777 poste 4.

## Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 142 \$, toutes taxes incluses, est requise pour

confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site [www.coopsanteeastman.com](http://www.coopsanteeastman.com) sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à [info@coopsanteeastman.com](mailto:info@coopsanteeastman.com) ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

### La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

